

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 631

13 mars 2008

SOMMAIRE

Accent International S.A.	30284	January Finance S.C.A.	30264
Akdime Immobilier Sàrl	30249	Lampas Royal Participations S.A.	30280
Amitrano S.A.	30245	Landericus Holding Limited S.à r.l.	30282
Amon Properties S.A.	30277	Landericus Property Alpha S.à r.l.	30282
Antan Holding S.A.	30286	Le Roseau	30278
attrax S.A.	30286	Limpide Holding S.A.H.	30282
Avere Asset Management S.A.	30284	Luxnova S.A.	30246
Basell Funding, s.à r.l.	30280	M.C.F. Participations S.A.	30242
Centre Etoile SA	30243	Methods S.A.	30247
Charterhouse Inuit (LuxCo 2) S.à r.l.	30279	Orcalux S.à r.l.	30286
City Gateway Airport Company S.à r.l. ..	30285	Pani	30247
CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A.	30244	Patmark S.A.	30281
Compagnie Financière Nemolux S.A.	30248	P.I.N. S.A.	30284
Copanca S.A.	30242	Pletor Holding S.A.	30283
Corinthian Capital Corporation S.A.	30248	Polarsun Holding S.A.	30248
DVE Investments S.à r.l.	30247	Rumagro S.A.	30277
DZ BANK International S.A.	30285	Rymill S.A.	30243
Elite Cars Leasing Sàrl	30244	S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l.	30251
Equine Ostéopathie S.à r.l.	30245	Simfo S.A.	30242
European Manufacturers' Representatives S.A.	30283	Société de Participation Financière Italmo- biliare S.A.	30281
Euro Refrigeration Investments S.A.	30243	Solymar S.A.	30281
EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l.	30288	St David S.à r.l.	30251
Financière E2 S.A.	30251	Swiss Finance & Property Management ..	30250
Foda S.à r.l.	30278	Tradinvest Investissements S.A.	30287
Fosca	30288	Tragus Luxco S.à r.l.	30277
Gefpart S.A.	30245	Treveria Ten S.à r.l.	30288
Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch	30280	Ventaglio International S.A.	30244
Investment Solutions	30283	Villa Primavera S.A.	30250
IW Investments S.A.	30285	Wainbrom Holding S.A.	30288
		WF Cycling World S.à r.l.	30278

M.C.F. Participations S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 75.848.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

1. La clôture de la liquidation de la société a été prononcée le 7 décembre 2007;
2. Les livres et documents de la société liquidée seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société sis 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Pour la société M.C.F. PARTICIPATIONS S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026371/817/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Copanca S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.156.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2008, LAC/2008/715 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 décembre 2007, acte n° 961, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société COPANCA S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026373/208/19.

(080026488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Simfo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 25.597.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2008, LAC/2008/728 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2007, acte n°976, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SIMFO S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026377/208/19.

(080026499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Centre Etoile SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.806.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2008, LAC/2008/731 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2007, acte n° 977, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société CENTRE ETOILE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société,

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026376/208/19.

(080026496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Rymill S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.288.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2008 LAC/2008/748 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 décembre 2007, acte n° 999, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société RYMILL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026378/208/19.

(080026501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Euro Refrigeration Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.868.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

1. La clôture de la liquidation de la société a été prononcée le 21 décembre 2007.

2. Les livres et documents de la société liquidée seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société sis 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Pour EURO REFRIGERATION INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008026391/817/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Elite Cars Leasing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 86.440.

—
Extrait du Procès-verbal de la Décision Collective Ordinaire tenue le 22 janvier 2008

Résolution

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Les associés décident de transférer le siège social de la société du 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange au 132, rue de Dippach, L-8005 Bertrange avec effet au 28 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008026399/4181/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Ventaglio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 48.802.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2008 que:

1. Le mandat de Messieurs Paolo Mondia et Bruno Colombo en leur qualité d'administrateur, a été prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2008.

2. Est élu administrateur, pour la même période, Monsieur Patrick Moinet, de nationalité belge, licencié en droit, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Le mandat de Monsieur Olivier Dorier n'a pas été renouvelé.

3. Le mandat de la société BF CONSULTING S.à.r.l. en sa qualité de Commissaire de la société est prolongé pour la même période.

4. Le mandat de la société DELOITTE S.A. en sa qualité de Réviseur d'entreprises de la société est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2006.

5. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026400/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 décembre 2007 que:

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La démission des administrateurs de la société, suivants est acceptée:

- Monsieur Deitz Georges

- Monsieur Jan Rottiers

3. Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'exercice statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026401/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Equine Ostéopathie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 133.224.

Extrait des principales résolutions prises par l'associé unique et gérant unique

Il est décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2008 le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008026402/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Gefpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.324.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration

P. Zavattaro / E. Zavattaro / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026403/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Amitrano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.698.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 et d'une résolution du Conseil d'Administration en date du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

Administrateur:

Le mandat de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Administrateur:

Le mandat de Madame Anna De Meis a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de Monsieur Luis Velasco a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Administrateur délégué:

Monsieur Patrick Meunier, demeurant 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, a été également nommé administrateur délégué de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

AMITRANO S.A.

P. Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2008026409/6102/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 7th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs. Nadine Gloesener as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr. Mikael Holmberg as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr. Gilles Wecker as auditor of the company;
4. To appoint Mr. Gilles Wecker residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs. Nadine Gloesener;
5. To appoint Mr. Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company replacing Mrs. Mikael Holmberg;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr. Gilles Wecker.

F. Finnegan / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener;
5. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael Holmberg;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008026453/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09705. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

DVE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.963.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008026729/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Pani, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 20.973.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2007

- Sont nommés directeurs de la société M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des directeurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

- Le mandat de l'administrateur Mme Joelle Choucroun est confirmé.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008026725/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 77.104.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre 2007

L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Geoffrey William Thompson, demeurant 9, rue du Moulin, L-8380 Kleinbettingen, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Pascal Claus, employé privé, demeurant 4, rue de la Taye, F-57130 Jussy.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.
MAZARS
Commissaires aux comptes
Signature

Référence de publication: 2008026661/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Corinthian Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.622.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société le 27 décembre 2007
(«l'Assemblée»)

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration de la Société avec effet à partir du 30 juin 2007 et ce pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008026668/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Polarsun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.304.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 28 janvier 2008 à 11.00 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de M. Ole Sorensen comme Administrateur de la Société.

2. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, Mme Sofie Van Herzeele, née le 12 mai 1972 à Oudenaarde, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2011.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008026669/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Compagnie Financière Nemolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 100.118.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de Godfrey-Higuet

Signature

Référence de publication: 2008026759/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04636. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Akdime Immobilier Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.365.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Jamal Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et
2. Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare,
associés de la société AKDIME IMMOBILIER SARL, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.365, constituée suivant acte Roger Arrensdorff
de Mondorf-les-Bains en date du 3 février 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro
963 du 17 mai 2006.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils acceptent la démission de Madame Mina Aaloulou de son poste de gérant technique et lui donnent décharge.

Deuxième résolution

Ils décident de nommer Monsieur Roberto Vasta, comptable, demeurant à L-2734 Luxembourg, 39, rue de Wiltz nouveau gérant technique.

Troisième résolution

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Quatrième résolution

Ils décident de modifier l'objet social de la société. Par conséquent l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la promotion et la gestion immobilière, la gérance d'immeubles, le commerce de marchandises, la prestation de service administratif, toutes prestations de service se rapportant à son objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Cessions

Jamal Akdime, susdit,

propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société AKDIME IMMOBILIER SARL, susdite,

cède à ARTEM SA, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.844,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Jamal Akdime et Miloud Akdime, susdits,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006 agissant sur base de l'article 7 des statuts, cinquante (50) parts sociales de la société AKDIME IMMOBILIER SARL, susdite, pour le prix de six mille deux cents euros (6.200,- €).

Miloud Akdime, susdit, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société AKDIME IMMOBILIER SARL, susdite, cède à ALIZEE INVESTMENT SA, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.987,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Isabelle Brunet, indépendante, demeurant à Luxembourg, et Miloud Akdime, susdit,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006 respectivement lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, agissant sur base de l'article 5 des statuts,

Isabelle Brunet, susdite, ici représentée par Jamal Akdime, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 janvier 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

cinquante (50) parts sociales de la société AKDIME IMMOBILIER SARL, susdite, pour le prix de six mille deux cents euros (6.200,- €).

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Jamal Akdime et Roberto Vasta, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant, acceptent au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés ARTEM SA et ALIZEE INVESTMENT SA, représentés comme il est dit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent la résolution suivante:

Cinquième résolution

Les associés donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: J. Akdime, M. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 février 2008. Relation: REM/2008/159. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 février 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008027000/218/75.

(080027639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Villa Primavera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008027057/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04483. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Swiss Finance & Property Management, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6840 Machtum, 12, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 91.649.

Die professionelle Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder ist wie folgt geändert:

- Herr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, mit professioneller Anschrift 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Herr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, mit professioneller Anschrift 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Herr Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, mit professioneller Anschrift 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, den 22. Januar 2008.

Für Anzeige

Unterschrift

Référence de publication: 2008026885/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

St David S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 107.116.

Les comptes de clôture au 24 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026910/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03162. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 133.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026911/5770/12.

(080026655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Financière E2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 136.234.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

AXA SECONDARY FUND IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP 823, acting through its General Partner, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED,

here represented by Jean-Louis Camuzat, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 18 January 2008, in Jersey.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed for the pupose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which she declared organized among herself:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholder and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of FINANCIERE E2 S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares. Each issued share has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The authorised capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares. Each authorised share has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 17. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3rds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

In case of a single shareholder, the resolutions taken by the latter must be recorded in writing.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed and paid-in capital EUR	number of shares
AXA SECONDARY FUND IV L.P.	31,000.-	3,100
Total:	31,000.-	3,100

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2008. The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

a) Mr. Jean-Louis Camuzat, director, born in Fontenay-Aux-Roses, France, on 1 September 1963, residing professionally at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg.

b) Mr. Brian McMahon, director, born in Dublin, Ireland, on 4 November 1968, residing professionally at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg

c) Mrs. Audrey Coppede, director, born in Thionville, France, on 4 May 1980, residing professionally at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditor and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1441 Luxembourg.

3. Resolved to establish the registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

4. Resolved to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to such member(s) of the Board of Directors as the Board of Directors may deem fit from time to time.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

AXA SECONDARY FUND IV, L.P., une limited partnership régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, immatriculée sous le numéro LP 823, agissant par son associé à responsabilité limitée, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED,

représentée par Jean-Louis Camuzat, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2008, à Jersey.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la présente entre l'actionnaire fondateur et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination FINANCIÈRE E2 S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société porte sur la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, effets ou autre valeurs mobilières de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement, et la gestion de ce portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts d'association.

La Société peut emprunter par tous moyens et effectuer l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut porter, directement ou indirectement, assistance aux sociétés du groupe ou affiliées, prendre toute mesure de contrôle et/ou de direction et effectuer toute opération, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, comme toute transaction sur l'immobilier ou des biens meubles.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où la Loi exige des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur dans la forme et avec les mentions prévues par la Loi. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le vingt quatre avril de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication permettant leur identification seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations doivent être retransmises de manière continue.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Dans le cas d'un actionnaire unique, les décisions prises par ce dernier doivent être consignées par écrit.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre d'actions
AXA SECONDARY FUND IV L.P.	31.000,-	3.100
Total:	31.000,-	3.100

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de l'an 2008.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en l'an 2009.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentant la totalité du capital souscrit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée. Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013:

a) Monsieur Jean-Louis Camuzat, administrateur, né à Fontenay-Aux-Roses, France, le 1^{er} septembre 1963, demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

b) Monsieur Brian McMahon, administrateur, né à Dublin, Irlande, le 4 novembre 1968, demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

c) Madame Audrey Coppede, employée privée, née à Thionville, France, le 4 mai 1980, demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1441 Luxembourg.

3. Décidé de fixer le siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

4. Décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à tel(s) membre(s) du conseil d'administration que celui-ci jugera appropriés de temps à autre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Camuzat, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3423. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027413/242/694.

(080027111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

January Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.255.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on twenty-second day of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. JANUARY, a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies; and

2. JANUARY S.À.R.L. PURPOSE TRUST, having its registered office at Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, Hamilton HM CX, Bermuda; and

3. JANUARY FINANCE SCA PURPOSE TRUST, having its registered office at Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, Hamilton HM CX, Bermuda.

Here represented by Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société en commandite par actions», which they declared to organize among themselves.

Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1. There is hereby established among the subscribers and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (hereafter the «Company») under the form of a limited liability company by shares («société en commandite par actions») which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of JANUARY FINANCE S.C.A.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The General Partner (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner required to amend the Articles.

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad the registered office will be taken by the General Partner of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is, without taking advantage of the law dated 22 March 2004 relating to securitization:

- to acquire stockholders securities, bonds, notes or other debt instruments and to finance such acquisition through the issuance of other stockholders securities, notes or any other debt instruments;
- to enter into any agreements relating to the acquisition of the aforementioned instruments.

3.2. The Company may further dispose in any form and by any means whether directly or indirectly, of any part or the stockholders securities, bonds, notes or other debt instruments acquired.

3.3. The Company may also grant any guarantees, pledges or any other form of security interest whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, any subsidiary or affiliated company or any third party including for the avoidance of doubt, any director, manager or other agent of the Company and to render assistance to any such entity or person, within the limits of any applicable law provision for the performance of any contracts or obligations assumed by the Company.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, all transaction which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations directly or indirectly facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1. The capital is fixed at Fifty Thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by One (1) share to be held by the shareholder(s) with unlimited liability (hereafter the «Unlimited Shares») («Actions de Commandité») and by Twenty-Four (24) shares to be held by the shareholder(s) with limited liability (hereafter the «Limited Shares») («Actions de Commanditaire») and together with the Unlimited Shares, the «Shares»), with a par value of Two Thousand United States Dollars (USD 2,000.-) each.

5.2. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders». The holder(s) of the Unlimited Shares are together referred to as the «Unlimited Shareholder(s)» and the holder(s) of the Limited Shares are together referred to as the «Limited Shareholder(s)».

Art. 6. Form of Shares.

6.1. The Shares shall be exclusively issued in registered form and cannot be converted into bearer form.

6.2. All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company. The register will contain the name of each Shareholder, its effective or elected domicile, the number of Shares owned and the paid up amount of each Share.

6.3. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4. If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the registered office of the Company or another address which shall be registered until such Shareholder provides another address to the Company.

6.5. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. The Limited Shares are freely transferable.

7.2. The Unlimited Shares cannot be transferred without the consent of the General Partner and the Limited Shareholders representing at least 50% of the nominal value of the Limited Shares. The General Partner cannot transfer part of its Unlimited Shares unless approved by the Limited Shareholders representing at least 50% of the nominal value of the Limited Shares. The General Partner can only transfer all its Unlimited Shares to its successor.

7.3. Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Shares without the prior written consent of the General Partner.

Art. 8. Redemption of Shares.

8.1. The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital only to the extent that sufficient distributable reserves or funds, as provided in Article 28, are available and that all legal conditions are satisfied.

8.2. During the time that the redeemed Shares are held by the Company and until the cancellation or the transfer of those Shares, all the rights attached to them (including but not limited to, voting rights, participation in distribution of dividends) will be suspended.

Chapter III. Bonds, Notes and other debt instruments

Art. 9. Issue of debt instruments. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments or equity securities (convertible or not) in any form whatsoever under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments or equity securities under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Management

Art. 10. Management. The Company shall be managed by JANUARY, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies (herein referred to as the «General Partner»).

Art. 11. Appointment, Revocation and dismissal.

11.1. The General Partner is appointed in the Articles. The appointment of any successor of the General Partner shall be decided by the Shareholders during a Shareholders meeting satisfying the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

11.2. The General Partner shall be revoked, with or without cause, upon the decision of the Shareholders given during a shareholders meeting satisfying the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles. The consent of the General Partner is not required to have the Shareholders resolutions deciding on its removal passed.

11.3. The resignation of the General Partner shall be effective only if the Shareholders have appointed another General Partner.

11.4. The Company shall not be dissolved in the event of the removal, dismissal, dissolution, bankruptcy or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act. In the event of dissolution, bankruptcy or legal incapacity or any other event other than the dismissal or the removal of the General Partner, the Supervisory Board, shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders deciding on the appointment of the successor of the General Partner shall convene. Within fifteen calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of Shareholders to decide on the replacement of the General Partner. The administrator(s)' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more general partners. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Powers of the General Partner.

12.1. In dealing with third parties, the General Partner will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article shall have been complied with.

12.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

12.3. The bonds, notes or other debt instruments or equity securities (convertible or not) in any form whatsoever (the «Assets») held by the Company cannot be transferred to any third party by the Company without the prior consent of the majority of the Company's creditors benefiting of a security given over such Assets.

12.4. Should the Company have issued bonds, notes or other debt instruments or equity securities (convertible or not) in any form whatsoever, none of the following acts shall be carried out without the prior consent of the holders of such instruments (if any) representing more than 50% of the total outstanding principal amount of such instruments (if any) issued by the Company:

- in respect of the share capital: the variation, creation, increase, conversion, reduction, redemption, repurchase or other alteration of the issued share capital of the Company.
- in respect of the Articles: the decision to submit the alteration of the Articles to the shareholders' meeting;
- in respect of borrowings: the decision to enter into any agreement or facility to obtain, any borrowing, advance or credit (other than any borrowing in the form evidenced by stockholder securities) in excess of the United States Dollars (USD) equivalent amount of Five Hundred Euro (EUR 500.-).

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the authorized representatives or attorneys of the General Partner or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

Art. 14. Liability of the General Partner.

14.1. The General Partner shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets.

14.2. The General Partner shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholders of the paid amounts on the Limited Shares.

14.3. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and, unless otherwise provided by the Law, shall only be liable for payment to the Company of the nominal value paid for each Limited Share they hold in the Company.

Art. 15. Delegation of Powers, Agents of the General Partner.

15.1. The General Partner may, at any time, appoint agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

15.2. The General Partner will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter V. General Meeting of Shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on third Monday of May at 3:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meeting. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing one tenth (10%) of the Company's capital so require.

Art. 19. Convening notice.

19.1. The general meeting of Shareholders is convened by the General Partner by way of a written notice setting for the agenda of the meeting and sent by letter, fax or email prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shares, eight calendar days in advance of the meeting.

19.2. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

Art. 20. Presence - Representation.

20.1. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

20.2. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

20.3. General meetings of Shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear and identify one another. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

20.4. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 21. Voting rights.

21.1. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

21.2. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Art. 22. Quorum and Majority Requirements.

22.1. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the general meeting of the Shareholders shall be taken if approved by at least the simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

22.2. In addition, no Shareholders decision shall be validly taken without the approval of the General Partner unless otherwise provided therein.

22.3. Extraordinary general meeting shall be convened for the purposes of amending the Articles or changing the nationality of the Company in compliance with any provision of the Law.

22.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the object and the form of the Company.

22.5. In addition the Articles, and in particular Article 12.3, cannot be amended without the prior consent of the majority of the Company's creditors benefitting of a security given over the Assets, as defined in Article 12.3.

22.6. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

22.7. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented, subject to the approval of the General Partner like for all resolutions of the general meeting of the Shareholders (unless otherwise provided therein).

22.8. However, resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders, as provided for in article 67-1 of the Law, may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders and of the holders of debt securities issued by the Company.

Chapter VI. Supervisory Board

Art. 23. Supervisory Board.

23.1. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board composed of not less than three members, who need not be Shareholders (the «Supervisory Board»).

23.2. For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

23.3. The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company.

23.4. The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board.

Art. 24. Election of the Members.

24.1. The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of the Shareholders from a list of candidates proposed by ALTER DOMUS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 65.509 or any other service provider appointed by the Company and consented to by MACQUARIE AirFinance WAREHOUSE (NO.1) LIMITED, a Bermudan company from time to time. The candidates are elected by Shareholders resolutions approved by at least the simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

24.2. The Shareholders will determine their number and the duration of their mandate which can not exceed six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

24.3. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the General Partner shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

24.4. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the Supervisory Board, the remaining members may appoint a person to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

Art. 25. Meetings of the Supervisory Board.

25.1. The Supervisory Board may choose from among its members a Chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

25.2. The Supervisory Board will meet in Luxembourg upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

25.3. The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

25.4. Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by telegram, by faxed letter or by email to all members at least five days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

25.5. The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by telegram, by faxed letter or by email. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

25.6. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by faxed letter another member as his proxy.

25.7. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

25.8. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

25.9. A written resolution, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board, which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 26. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.

26.1. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

26.2. Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Chapter VII. Business Year, Distribution of Profits

Art. 27. Business year.

27.1. The accounting year of the Company begins on the 1st of January and ends on 31st of December of each year.

27.2. The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 28. Distributions of Profits.

28.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

28.2. Each year at least five per cent (5%) of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten (10%) of the capital of the Company.

28.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner shall propose that cash available for remittance be distributed in the limit provided for in Article 28.4.

28.4. No distribution on the Shares shall be made in excess of an USD equivalent amount of Sixty Thousand Euro (60,000.- EUR) per year.

28.5. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the General Partner with the approval of the general meeting of the Shareholders.

28.6. The General Partner may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the Law.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the Shareholders.

Art. 30. Liquidation.

30.1. At the proposal of the General Partner, the Company may be dissolved prior to the end of its life by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

30.2. The General Partner can submit to the meeting of the Shareholders the resolution to dissolve the Company if all the financial obligations of the Company have been fulfilled.

30.3. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.

Chapter IX. Applicable Law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

Unlimited Shareholder	Unlimited Share
JANUARY	1
Total	1
Limited Shareholder	Limited Share
JANUARY S.À.R.L. PURPOSE TRUST	12
JANUARY FINANCE SCA PURPOSE TRUST	12
Total	24

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of Fifty Thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

First Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above Shareholders of the Company representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the statutory general shareholders' meeting relating to the annual accounts for the accounting year 2012:
 - Mr Stéphane Bourg, born on 20 October 1973, in Nantes (France), having his professional address at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr Manfred Schneider, born on 3 April 1971, in Rocourt (Belgium), having his professional address at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr Frank Przygodda, born on 28 February 1968, in Bochum (Germany), having his professional address at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about 3,000.- Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. JANUARY, société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg;

2. JANUARY S.À.R.L. PURPOSE TRUST, ayant son siège social au Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, Hamilton HM CX, Bermudes; et

3. JANUARY FINANCE SCA PURPOSE TRUST, ayant son siège social au Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, Hamilton HM CX, Bermudes.

Ici représentées par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions (ci-après la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

1.2. La Société existera sous la dénomination de JANUARY FINANCE S.C.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant-Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Au cas où le Gérant-Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant-Commandité.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet social de la Société est, sans bénéficier de la loi du 22 mars 2004 concernant la titrisation:

- D'investir en portefeuilles d'actions, d'obligations, bons, reconnaissance de dettes ou autres instruments de dette, et de financer ces acquisitions par l'émission d'actions, d'obligations, bons, reconnaissance de dettes ou autres instruments de dette;

- De conclure toute convention ayant une relation avec l'acquisition des instruments financiers susmentionnés.

3.2. La Société pourra d'ailleurs disposer, sous quelle forme que soit et par quelque moyen que soit, directement ou indirectement, d'une partie ou de la totalité de ce portefeuille d'actions, d'obligations, bons, reconnaissance de dettes ou autres instruments de dette.

3.3. La Société pourra également octroyer toutes sûretés, gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de toute filiale ou de société apparentée ou toute tierce partie, en ce compris, pour éviter tout doute, tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société et accorder toute assistance à toute entité ou personne dans les limites de toutes dispositions légales luxembourgeoises applicables pour l'exécution de tous contrats ou obligations supportées par la Société.

3.4. La Société pourra d'ailleurs réaliser des opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que des transactions de biens immobiliers ou mobiliers, toute transaction qu'elle estime être nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet ainsi que toute opération qui, directement ou indirectement, facilite l'accomplissement de son objet dans le cadre des domaines susmentionnés.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à Cinquante Mille Dollars Américains (50.000,- USD) représenté par Une (1) action devant être détenue par un ou plusieurs actionnaire(s) avec une responsabilité illimitée (ci-après les «Actions de Commandité») et par Vingt-Quatre (24) actions devant être détenue par un ou plusieurs actionnaire(s) avec une responsabilité limitée (ci-après les «Actions de Commanditaire») et ensemble avec les Actions de Commandité, les «Actions»), d'une valeur nominale de Deux Mille Dollars Américains (2.000,- USD) chacune.

5.2. Les détenteurs des Actions sont ci-après repris comme les «Actionnaires». Les détenteurs des Actions de Commandité sont ensemble ci-après repris comme les «Associé(s) Commandité(s)» et les détenteurs des Actions de Commanditaire sont ensemble ci-après repris comme les «Associé(s) Commanditaire(s)».

Art. 6. Forme des Actions.

6.1. Les Actions sont émises exclusivement sous forme nominative et ne peuvent être converties au porteur.

6.2. Toutes les Actions nominatives seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des Actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chaque Action.

6.3. La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.4. Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

6.5. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Toutes les Actions de Commanditaire sont librement cessibles.

7.2. Les Actions de Commandité ne peuvent être cédées sans l'accord du Gérant-Commandité et des Associés Commanditaires représentant au moins 50% de la valeur nominale des Actions de Commanditaire. Le Gérant-Commandité ne peut céder une partie de ses Actions de Commandité sauf approbation par les Associés Commanditaires représentant au moins 50% de la valeur nominale des Actions de Commanditaire. Le Gérant-Commandité peut uniquement céder toutes ses Actions de Commandité à son successeur.

7.3. Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions qu'il détient sans le consentement écrit préalable du Gérant-Commandité.

Art. 8. Rachat des Actions.

8.1. La Société peut acquérir ses propres Actions dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles, tel que dispose l'article 28 et où toutes les conditions légales sont satisfaites.

8.2. Durant la période pendant laquelle les Actions rachetées restent dans le portefeuille de la Société et ce, jusqu'à l'annulation ou le transfert de ces Actions, tous les droits attachés à celles-ci (y compris les droits de vote, de participation à la distribution des dividendes sans que cette liste ne soit limitative) seront suspendus.

Titre III. Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette ou titre de capital

Art. 9. Emission de titres de dette. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre, créances et autres titres représentatifs d'une dette ou titres de capital (convertible ou non) en quelque forme que ce soit, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, billets à ordre, créances, et autres titres représentatifs d'une dette ou titres de capital émis par la Société sous forme nominative ne seront pas échangeables, ni convertibles en titres au porteur.

Titre IV. Gérance

Art. 10. Gestion. La Société sera gérée par JANUARY, société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (ci-après reprise comme le «Gérant-Commandité»).

Art. 11. Nomination, Révocation et Démission

11.1. Le Gérant-Commandité est nommé dans les Statuts. La nomination de tout successeur du Gérant-Commandité sera décidée par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires réunissant les exigences de quorum et de majorité nécessaires pour modifier les Statuts.

11.2. Le Gérant-Commandité pourra être révoqué, avec ou sans motif, par décision des Actionnaires prise lors d'une assemblée générale des Actionnaires réunissant les exigences de quorum et de majorité nécessaires pour modifier les Statuts. Le consentement du Gérant-Commandité n'est pas requis pour que les Actionnaires puissent adopter des résolutions portant sur sa révocation.

11.3. La démission du Gérant-Commandité ne pourra avoir effet qu'une fois un autre Gérant-Commandité nommé par les Actionnaires.

11.4. La Société ne pourra être dissoute en cas de révocation, démission, dissolution, faillite ou incapacité légale du Gérant-Commandité ou pour toute autre raison mettant le Gérant-Commandité dans l'impossibilité d'agir. En cas de dissolution, faillite ou incapacité légale ou tout autre événement autre que la révocation ou la démission du Gérant-Commandité, le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs administrateur(s), qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire(s), jusqu'au moment où l'assemblée générale des actionnaires devant décidé de la nomination du successeur du Gérant-Commandité sera convoquée. Endéans les 15 jours calendrier de sa/leur nomination, l'/les administrateur(s) convoquera(ont) l'assemblée générale des Actionnaires pour décider sur le remplacement du Gérant-Commandité. La fonction du/des administrateur(s) consiste en l'accomplissement de tous les actes urgents et d'administration ordinaire jusqu'au moment où l'assemblée générale des Actionnaires nommera un ou plusieurs gérants-commandités. Les administrateurs sont uniquement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant-Commandité.

12.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant-Commandité a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

12.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant-Commandité.

12.3. Les obligations, billets à ordre, créances et autres titres représentatifs d'une dette ou titres de capital (convertible ou non) en quelque forme que ce soit (les «Actifs») détenus par la Société ne peuvent être cédés à des tiers par la Société sans le consentement préalable de la majorité des créanciers de la Société bénéficiant d'une garantie donnée sur ces Actifs.

12.4. Lorsque la Société aura émis des obligations, billets à ordre, créances et autres titres représentatifs d'une dette ou titres de capital (convertible ou non) en quelque forme que ce soit, aucun des actes suivants ne devra être exécuté sans l'accord préalable des détenteurs de ces instruments (le cas échéant) représentant plus de 50% du montant total en principal de ces instruments (le cas échéant) émis par la Société:

- concernant le capital social: la variation, création, augmentation, conversion, réduction, rachat ou toute autre altération du capital social émis de la Société;
- concernant les Statuts: la décision de soumettre la modification des statuts de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires;
- concernant les emprunts: la décision de conclure un contrat de prêt ou d'ouverture de crédit pour obtenir un quelconque emprunt, avance ou crédit supplémentaire (autre que tout emprunt sous forme de reconnaissance de dettes établies par des titres au porteur («stockholder securities»)) à l'équivalent en Dollars Américains (USD) d'un montant de Cinq Cents Euro (500,- EUR).

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature des représentants ou agents autorisés du Gérant-Commandité ou par la signature de toute personne à laquelle le Gérant-Commandité aurait dûment conféré des pouvoirs.

Art. 14. Responsabilités du Gérant-Commandité.

14.1. Le Gérant-Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

14.2. Le Gérant-Commandité n'est cependant pas tenu envers les Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Commanditaire.

14.3. Les Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et, sauf dispositions contraires de la Loi, ne seront tenus que de leurs mises dans la Société.

Art. 15. Délégation et agent du Gérant-Commandité.

15.1. Le Gérant-Commandité peut, à tout moment, nommer des agents de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne peuvent agir au nom de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant-Commandité.

15.2. Le Gérant-Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

Titre V. Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale délibérera uniquement sur les des matières qui ne sont pas réservées au Gérant-Commandité en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième lundi de mois de mai à 15.00. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Gérant-Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant plus d'un dixième (10%) du capital social de la Société le demandent.

Art. 19. Convocation.

19.1. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant-Commandité par un avis écrit indiquant l'ordre du jour envoyé avant l'assemblée par lettre, fax ou email aux Actionnaires à leur adresse si elle est connue par la Société, telle qu'indiquée dans le registre des Actions, huit jours calendrier avant cette assemblée.

19.2. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et s'il est constaté qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, les Actionnaires peuvent dispenser de toutes les formalités de convocation.

Art. 20. Présence - Représentation.

20.1. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

20.2. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être Actionnaire lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax ou par email, téléphone, télégramme ou télex.

20.3. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique lors de l'assemblée.

20.4. Le Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 21. Droits de vote.

21.1. Chaque Action donne droit à un vote.

21.2. La votation a lieu par mains levées ou par appel nominatif, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de votation.

Art. 22. Quorum et majorités requis.

22.1. Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, toutes les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires sont adoptées si elles sont approuvées par au moins la majorité simple des voix émises par les Actionnaires, présents ou représentés, quelles que soient la portion du capital représentée.

22.2. En outre, aucune décision des Actionnaires ne sera valablement prise sans l'accord du Gérant-Commandité, sauf s'il en est décidé autrement dans les présentes.

22.3. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée afin de modifier les Statuts ou de changer la nationalité de la Société conformément à toute disposition de la Loi.

22.4. Une assemblée générale convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si un quorum représentant la moitié des Actions émises est réuni ainsi que si l'ordre du jour indique les modifications apportées aux Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications à l'objet social ou à la forme de la Société.

22.5. En outre, les Statuts, notamment l'article 12.3 des Statuts, ne peut être modifié sans le consentement préalable de la majorité des créanciers de la Société bénéficiant d'une garantie donnée sur les Actifs, tel que défini audit article 12.3.

22.6. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, conformément aux Statuts par des annonces insérées deux fois à 15 jours d'intervalle au moins et 15 jours avant cette assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux de Luxembourg. Ces annonces contiendront l'ordre du jour et indiqueront la date et le résultat de l'assemblée générale précédente. La seconde assemblée générale extraordinaire pourra valablement délibérer indépendamment de la portion de capital social représentée.

22.7. Lors de chacune de ces assemblées générales extraordinaires, une majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est requise pour l'adoption de la modification proposée, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée seulement avec l'accord du Gérant-Commandité (sauf s'il en est décidé autrement dans les présentes).

22.8. Toutefois, lorsque la modification proposée porte sur le changement de la nationalité de la Société ou sur une augmentation des engagements des Actionnaires, tel que stipulé à l'article 67-1 de la Loi, la décision ne peut être adoptée qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des détenteurs de titres de dette émis par la Société.

Titre VI. Conseil de Surveillance

Art. 23. Conseil de Surveillance.

23.1. Les opérations de la Société, et sa situation financière, incluant plus particulièrement ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de pas moins de trois commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires («Conseil de Surveillance»).

23.2. Pour la conduite de ses activités de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire statutaire, tel que stipulé à l'article 62 de la Loi.

23.3. Les membres du Conseil de Surveillance ne pourront ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

23.4. Les membres du Conseil de Surveillance ne pourront recevoir aucune compensation en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance.

Art. 24. Election des membres.

24.1. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidats proposée par ALTER DOMUS, S.à r.l., société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 65.509 ou tout autre domiciliaire désigné par la Société et à tout moment approuvé par MACQUARIE AirFinance WAREHOUSE (NO.1) LIMITED, une société des Bermudes. Les candidats sont élus par une décision des Actionnaires prise par au moins la majorité simple des voix émises par les Actionnaires, présents ou représentés, quelles que soient la portion du capital représentée.

24.2. Les Actionnaires détermineront le nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et pourront être, à tout moment, avec ou sans motivation, démis par un vote des Actionnaires.

24.3. Dans le cas où le nombre de membres du Conseil de Surveillance tombe en dessous de trois, le Gérant-Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

24.4. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance, les membres restant pourront désigner une personne afin de les remplacer provisoirement jusqu'à capable de reprendre leurs fonctions.

Art. 25. Réunion du Conseil de Surveillance.

25.1. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un Président, Il choisira également un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil de Surveillance, laquelle sera chargée de la tenue du procès-verbal des réunions du Conseil de Surveillance.

25.2. Le Conseil de Surveillance se réunira à Luxembourg sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance sera convoquée si deux de ses membres le requièrent.

25.3. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de surveillance comme président faisant fonction par vote de la majorité présente à cette réunion.

25.4. Lors de toute réunion du Conseil de Surveillance, une convocation écrite sera adressée par lettre, télégramme, lettre faxée ou par courrier électronique, à chaque membre au moins cinq jours avant la réunion de l'heure de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, dans ce cas, la nature des circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera l'endroit de la réunion et contiendra son ordre du jour.

25.5. Chaque membre du Conseil de Surveillance pourra renoncer à cette convocation par un accord écrit, par lettre, télégramme, lettre faxée ou par courrier électronique. Une convocation spécifique ne sera pas requise pour les réunions propres tenues à des heures et à des endroits programmés dans une résolution du Conseil de Surveillance, précédemment adoptée.

25.6. Tout membre du Conseil de Surveillance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie par lettre, télégramme, lettre faxée.

25.7. Le Conseil de Surveillance peut délibérer et agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Surveillance est prise à la majorité simple des membres présents ou représentés.

25.8. Un ou plusieurs membres pourront participer à la réunion par vidéo conférence ou par conférence téléphonique ou par tous moyens de communications permettant à plusieurs participants de communiquer les uns avec les autres simultanément. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique lors de la réunion.

25.9. Les résolutions du Conseil de Surveillance, prises par voie circulaire, peuvent être valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance, dûment convoquée et tenue, si elles sont signées et approuvées par écrit par la majorité de ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 26. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

26.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil de Surveillance ou le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

26.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et le secrétaire.

Titre VII. Exercice social - Comptes annuels

Art. 27. Exercice social.

27.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

27.2. Le Gérant-Commandité établit le bilan et les comptes de résultat. Le Gérant-Commandité soumet ces documents avec son rapport sur les opérations réalisées par la Société au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires au Conseil de Surveillance qui devra établir un rapport contenant ses propres commentaires sur ces documents.

Art. 28. Droit de distribution.

28.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

28.2. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

28.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Gérant-Commandité pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués dans les limites prévues par l'article 28.4.

28.4. Aucune distribution sur les Actions ne pourra avoir lieu, par année, au-delà d'un montant de la contre-valeur en Dollars Américains de Soixante Mille Euro (60.000,- EUR).

28.5. La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par le Gérant-Commandité avec l'approbation par l'assemblée générale des Actionnaires.

28.6. Le Gérant-Commandité est autorisé à verser des acomptes sur dividendes sous réserves des conditions établies par la Loi.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 29. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de l'un des Actionnaires.

Art. 30. Liquidation.

30.1. Sur proposition du Gérant-Commandité, la Société pourra être dissoute de manière anticipée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

30.2. Le Gérant-Commandité pourra soumettre à l'assemblée générale des Actionnaires la liquidation de la Société lorsque les obligations financières de la Société auront été remplies.

30.3. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant-Commandité.

Titre IX. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Associé Commandité	Actions de Commandité
JANUARY	1
Total	1
Associés Commanditaires	Actions de Commanditaire
JANUARY S.À.R.L. PURPOSE TRUST	12
JANUARY FINANCE SCA PURPOSE TRUST	12
Total	24

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de Cinquante Mille Dollars Américains (50.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus de la Société, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statutaire relative aux comptes annuels de l'exercice social se terminant 2012:
 - M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973, à Nantes (France), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - M. Manfred Schneider, né le 3 avril 1971, à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - M. Frank Przygodda, né le 28 février 1968, à Bochum (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution n'excéderont pas 3.000,- Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4095. — Reçu 172,49 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027405/211/706.

(080027536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Tragus Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.316.

—
Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société prise en date du 1^{er} février 2008

En date du 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

TRAGUS LUXCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008026395/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

1. Monsieur Vincent Cormeau, demeurant 3, rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 5 novembre 2007.

2. Monsieur Bertrand Michaud, demeurant 3, rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 5 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008

Signature.

Référence de publication: 2008026422/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Rumagro S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.631.

—
EXTRAIT

La société MERCURIA SERVICES, établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg, dans les bureaux de laquelle la société RUMAGRO S.A. avait fait élection de son siège social, au 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat tout office de domiciliation de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026405/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Le Roseau, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 36.722.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement tenue au siège social en date du 30 novembre 2007

1) Nomination de Monsieur Timothy Richards, né le 15 juin 1956 à Wainwright (GB), gérant de société, demeurant à Bucks (HP27 9RD en Grande Bretagne), Close End Farm, Ilmer/ Pr. Risborough aux fonctions d'administrateur de la société LE ROSEAU S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011, en remplacement de Monsieur Paul Lutgen, administrateur démissionnaire et administrateur délégué démissionnaire.

2) Nomination du commissaire aux comptes, la société SWL Sàrl, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg section B numéro 85.782 aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011, en remplacement de la société EURAUDIT Sàrl, commissaire aux comptes démissionnaire.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 3 décembre 2007

1) Timothy Richards, né le 15 juin 1956 à Wainwright (GB), gérant de société, demeurant à Bucks (FIP27 9RD en Grande Bretagne), Close End Farm, Ilmer/ Pr. Risborough a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa signature individuelle.

2) Le siège de la société a été transféré de L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} avec effet au 3 décembre 2007.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour LE ROSEAU S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026406/1261/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Foda S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WF Cycling World S.à r.l.).**

Siège social: L-9220 Diekirch, 56, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 94.498.

—
L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Weyland, commerçant, né à Luxembourg le 21 octobre 1978, demeurant à L-9220 Diekirch, 56, rue Clairefontaine;

2. Mademoiselle Jenny Weyland, infirmière, née à Luxembourg le 11 août 1980, demeurant à L-9354 Bettendorf, 12, am Elick;

3. Mademoiselle Fabienne Weyland, employée privée, née à Luxembourg le 3 novembre 1981, demeurant à L-7635 Erzen, 51, rue de Larochette.

Lesquels comparants, préalablement à l'assemblée générale faisant l'objet des présentes, Nous ont exposé ce qui suit:

Que leur père Monsieur Jean-Paul Weyland, en son vivant employé privé, divorcé de Madame Cécile Frising, ayant demeuré à Diekirch, était propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée WF CYCLING WORLD S.à r.l., avec siège social à L-9220 Diekirch, 56, rue Clairefontaine, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2003, publié au Memorial C, numéro 969 du 17 mai 2006.

Que Monsieur Jean-Paul Weyland est décédé ab intestat à Ettelbruck, le 30 juin 2006.

Que sa succession est échue par parts égales à ses trois enfants, les comparants Christian, Jenny et Fabienne les Weyland.

Qu'après le décès de Jean-Paul Weyland, les parts sociales de la prédite société se répartissaient comme suit:

1. Monsieur Christian Weyland, prénommé, quatre-vingt-trois virgule trente-quatre parts sociales	83,34
2. Mlle Jenny Weyland, prénommée, huit virgule trente-trois parts sociales	8,33
3. Mlle Fabienne Weyland, prénommée, huit virgule trente-trois parts sociales	8,33
Total: cent parts sociales	100

Ensuite, les comparantes Jenny et Fabienne les Weyland ont déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à leur frère Christian Weyland, l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée WF CYCLING WORLD S.à r.l. leur appartenant pour le prix de chacune un euro.

Tous les prix de cession ont été payés avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Christian Weyland, prénommé, sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de Monsieur Christian Weyland.

A la suite de ces cessions, Monsieur Christian Weyland, devenu unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée WF CYCLING WORLD S.à r.l. déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Suite au décès de Monsieur Jean-Paul Weyland et aux cessions de parts ci-avant, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros, représenté par cent (100) parts sociales, appartenant toutes à Monsieur Christian Weyland, commerçant, demeurant à Diekirch.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en FODA S.à r.l. et par conséquence de modifier le quatrième article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de FODA S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Weyland, J. Weyland, F. Weyland, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2008. Relation: DIE/2008/1342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008027519/234/60.

(080027080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Charterhouse Inuit (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 27 décembre 2007

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société que le projet de fusion entre la Société et ISTA LUXEMBURG GmbH, ayant son siège social au 1, rue de Bruyères à L-1274 Howald Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 17.750, a été publié en date du 24 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2704 et qu'en l'absence (i) d'une convocation d'une assemblée générale de la Société et (ii) d'un refus du projet de fusion par une assemblée générale extraordinaire, la fusion est devenue effective le 1^{er} janvier 2008, soit un mois à partir de la première publication.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 2) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008026407/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Basell Funding, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.544.

—
EXTRAIT

Il résulte du changement de nom de l'associé unique en date du 20 décembre 2007 que le capital social de la société est réparti comme suit:

LYONDELLBASELL INDUSTRIES AF S.C.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, 403.226 parts sociales

Pour extrait conforme
S. W. Baker
Gérant

Référence de publication: 2008026408/4642/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

—
Extrait des résolutions des actionnaires datées du 5 novembre 2007

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de M. Sébastien Francois à la fonction de gérant avec effet au 5 novembre 2007.
- De nommer Luisa Ballester March, née le 26 juin 1971 à Valence, Espagne, demeurant au 18, Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg, à la fonction de gérante de la succursale avec effet au 5 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026430/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Lampas Royal Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.779.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 janvier 2008 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier Dorier de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société F.G.S. CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada sous le numéro: E 004850 2007-7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101 - USA

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026410/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 novembre 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société BF CONSULTING Sàrl, de son poste de Commissaire et décide d'élire en remplacement, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012, la société:

- F.G.S. CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada sous le numéro: E 004850 2007-7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101 - USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026411/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

J'ai l'honneur de donner par la présente ma démission comme administrateur de catégorie A de votre société avec effet au 31 décembre 2007.

Milan, le 28 décembre 2007.

D. Fiorentini.

Référence de publication: 2008026427/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Solymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.568.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l. de son poste de Commissaire.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING Sàrl, sise 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026413/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Landericus Holding Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.164.

—
EXTRAIT

En date du 14 janvier 2008, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Remplacement de Madame Catherine Peuteman, gérante, par Madame Céline Iammatteo, née le 13 novembre 1981 à Moyeuvre Grande, France, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Madame Céline Iammatteo est, à compter du 14 janvier 2008, gérante pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026415/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Limpide Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.600.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour LIMPIDE HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008026742/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02932. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Landericus Property Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.165.

—
EXTRAIT

En date du 14 janvier 2008, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Remplacement de Madame Catherine Peuteman, gérante, par Madame Céline Iammatteo, née le 13 novembre 1981 à Moyeuvre Grande, France, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Madame Céline Iammatteo est, à compter du 14 janvier 2008, gérante pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026416/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Pletor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 52.731.

L'assemblée générale tenue le 21 décembre 2007 a reconduit les mandats de:

M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Georges Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

M. Francis Clause, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

Mme Clarien Ehmann-Pinckers, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2008026423/517/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

European Manufacturers' Representatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.022.

La société IG INVESTMENTS S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire de la société EUROPEAN MANUFACTURERS' REPRESENTATIVES S.A.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2008026436/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Investment Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 juillet 2007

- Les mandats de Messieurs Marc Boland, Karl Louarn et Joeri Steeman, demeurant tous professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg sont renouvelés pour une période de six ans.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Pascoal Da Silva demeurant au 25, route de Remich, L-5460 Trintange, est renouvelé pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

J. Steeman / K. Louarn
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026424/1267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

P.I.N. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.170.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.842.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026426/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50604 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008026915/211/11.

(080026818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spoos.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée en date du 19 décembre 2007 par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / D. Murari

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008026429/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

City Gateway Airport Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.923.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 26 septembre 2006 que la société AIRPORT CONSULTING VIENNA GmbH a transféré 250 parts sociales de la Société à GALAXY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 73.667.

GALAXY S.à.r.l. devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

CITY GATEWAY AIRPORT COMPANY S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026432/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50794 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027644/211/11.

(080027068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

DZ BANK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

—
Änderung im Verwaltungsrat

Wir überreichen Ihnen zum Zwecke der Eintragung ins Handelsregister und zur Veröffentlichung im Mémorial ein Eintragungsformular zu Änderungen des Verwaltungsrates der DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Veröffentlichung:

Das Mitglied des Verwaltungsrates der DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Herr Volker H. Düber, Schillerplatz 4, D-65185 Wiesbaden ist am 19. Januar 2008 verstorben.

Den 30. Januar 2008.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

K.-P. Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2008026461/1460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Orcalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3371 Leudelange, 6, Gruefwiss.

R.C.S. Luxembourg B 109.631.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008026564/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03584. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Antan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 80.926.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026566/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08202. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft attrax S.A. mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 77.836, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg am 23. August 2000, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 152 vom 28. Februar 2001, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Andrea Dunkel, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eröffnet.

Die Vorsitzende ruft zur Schriftführerin Frau Petra Hauer, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Martina Huppertz, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Änderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechende Änderung des Artikels 3 der Statuten;
- 2) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster und einziger Beschluss

Es wird beschlossen den Zweck der Gesellschaft abzuändern und damit Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist

a. die nach Artikel 24 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner jeweiligen Fassung als Anlageberater gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit der Abgabe von persönlichen Empfehlungen an einen Kunden, die sie entweder aus Eigeninitiative oder auf Aufforderung der Kunden abgeben und die sich auf ein oder mehrere Geschäfte mit Finanzinstrumenten beziehen.

b. die nach Artikel 24-1 des genannten Gesetzes als Makler gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit der Entgegennahme und Weitergabe von Aufträgen über ein oder mehrere Finanzinstrumente für Rechnung von Kunden, ohne Gelder oder Finanzinstrumente von Kunden zu halten.

c. die nach Artikel 24-2 des genannten Gesetzes als Kommissionär gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit der Ausführung von Aufträgen über ein oder mehrere Finanzinstrumente für Rechnung von Kunden.

(2) Daneben kann die Gesellschaft als Nebendienstleistungen nach Anhang II, Abschnitt B des genannten Gesetzes die Verwahrung und Verwaltung von Finanzinstrumenten für Rechnung von Kunden einschließlich der Depotverwahrung und verbundener Dienstleistungen wie Cash Management oder Sicherheitenverwaltung sowie die Ausführung von Devisengeschäften, die im Zusammenhang mit der Erbringung von Wertpapierdienstleistungen stehen, tätigen.

(3) Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.»

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert Euro (700,- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Dunkel, P. Hauer, M. Huppertz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008. LAC/2008/4847. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026708/5770/64.

(080026063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Tradinvest Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 77.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026567/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08194. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Wainbrom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026568/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08196. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Fosca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50499 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027649/211/11.

(080027592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50650 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027648/211/11.

(080027627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50734 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027650/211/11.

(080027480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.
